

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 26 (1900)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bibliothèque technique; nous leur avons témoigné toute notre reconnaissance pour ce beau don. Provisoirement ces livres sont logés dans des caisses chez notre bibliothécaire.

Nous avons aussi reçu du Département fédéral de l'intérieur, auquel nous nous étions adressés pour l'obtenir, un beau volume intitulé : *Rapport technique sur l'exposition nationale suisse à Genève.*

Nous continuons à recevoir les publications suivantes, en échange du *Bulletin* :

Génie civil (Paris).

Annales des ponts et chaussées (Paris).

Mémoires et comptes-rendus des travaux de la Société des Ingénieurs civils de France (Paris).

Revue générale des Chemins de fer et des Tramways (Paris).

Bulletin de l'Association amicale des Elèves de l'Ecole nationale des Mines (Paris).

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (Mulhouse).

La Propriété industrielle. Organe mensuel du Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle (Berne).

Revue de l'Electricité et de l'éclairage en général (Berne).

L'Artisan. Journal suisse des Arts et Métiers (Fribourg).

Moniteur de l'Industrie et de la Construction (Genève).

Zeitschrift des Österreichischen Ingenieur- und Architekten-Vereins (Vienne).

Glaser's Annalen für Gewerbe und Bauwesen (Berlin).

Schweizerische Bauzeitung (Zurich).

Proceedings of the Institution of mechanical Engineers (Londres).

Proceedings of the engineering Association of New-South Wales (Sydney).

Giornale del Genio Civile (Rome).

Revista dei Lavori pubblici (Rome).

Annali della Società degli Ingegneri e degli Architetti Italiani (Rome).

Atti del Collegio degli Architetti ed Ingegneri in Firenze (Florence).

Atti della Società degli Ingegneri e degli Architetti in Torino (Turin).

La Ingenieria. Revista del Centro de Ingenieros (Buenos-Ayres).

Anales de la Sociedad Científica Argentina (Buenos-Ayres).

G. ROUGE, architecte.

CHAUFFAGE DES HABITATIONS

Correspondance.

Lausanne, 5 mars 1900.

Monsieur le rédacteur,

Il m'a échappé une erreur dans le calcul de l'exemple cité pour la détermination de la quantité de combustible nécessaire au chauffage d'un local. (*Bulletin* N° 8 de 1899.) Je disais, en effet, page 192 : « A cette quantité, il faut ajouter 20 % pour tenir compte des pertes, et diviser par 0,65, coefficient moyen d'utilité des appareils de chauffage. »

J'ai fait l'inverse dans le calcul; veuillez donc bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro, il faut écrire :

$$N = \frac{1.20 \sum tf\omega}{0.65 k} \times 24 \times 30.$$

Je saisais cette occasion pour vous dire aussi que je suis parfaitement d'accord avec les coefficients proposés par M. Sam-buc, dans le numéro suivant du *Bulletin*; il est clair que déterminés pour des matériaux employés dans la Suisse romande, ils ne peuvent qu'être préférables à ceux tirés d'une revue étrangère. Si le résultat paraît un peu fort et donne des quantités sensiblement plus élevées que celles brûlées effectivement dans des bâtiments de ce type, c'est parce que dans l'exemple choisi, on a admis une température extérieure moyenne trop basse, surtout pour ces dernières années chez nous.

Veuillez bien agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. ORPISZEWSKI, ing.

